



Nations Unies

ICCD/CST(S-4)/2



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
23 décembre 2014  
Français  
Original: anglais

### Comité de la science et de la technologie

Quatrième session extraordinaire

Cancún (Mexique), 9-12 mars 2015

Points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire

**Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse  
pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable:  
contribution de la science, de la technologie, ainsi que  
des connaissances et pratiques traditionnelles**

**Apport de conseils scientifiques sur le thème: «Étudier les solutions  
envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation  
des terres dans le contexte du développement durable»**

### **Rapport sur les préparatifs de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, consacrée aux moyens de combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles, et sur l'état d'avancement des travaux visant à étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Par sa décision 18/COP.10, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) a décidé que la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention serait consacrée au thème suivant: «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles».

GE.14-25131 (F) 260115 280115



\* 1 4 2 5 1 3 1 \*

Merci de recycler



Le présent document contient un résumé des activités entreprises en prévision de cette conférence scientifique ainsi qu'une synthèse d'un rapport préparatoire établi dans cette optique sous la direction du Comité consultatif scientifique. Les principales conclusions de ce rapport seront présentées à la Conférence pour examen.

Au paragraphe 26 de sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a également décidé que la quatrième Conférence scientifique au titre de la Convention serait consacrée au thème «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable».

Dans le présent document figure un résumé succinct des progrès réalisés sur ce sujet dans le cadre du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et du Comité de coordination des activités de statistique, ainsi que du Groupe de travail intergouvernemental et de l'interface science-politique mise en place par la Conférence des Parties à sa onzième session. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être étudier comment susciter des conseils scientifiques sur ce sujet.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités .....	1–6	4
II. Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention consacrée au thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles» .....	7–14	5
Résumé du rapport préparatoire .....	15–26	6
III. État d’avancement des travaux visant à étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable .....	27–34	17
IV. Conclusions et recommandations .....	35–36	19

## I. Généralités

1. À la huitième session de la Conférence des Parties, les Parties ont décidé de renforcer l'assise scientifique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention). Conformément aux dispositions de l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la décision 13/COP.8 et des paragraphes 19 et 20 de la décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a décidé qu'à l'avenir, chaque session ordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST) serait essentiellement organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique par le Bureau du CST, en concertation avec une institution ou un groupement chef de file ayant les qualités et les compétences requises dans le domaine thématique choisi par la Conférence des Parties.

2. Entre-temps, deux conférences scientifiques ont été organisées. La première, qui s'est tenue du 22 au 24 septembre 2009 à Buenos Aires (Argentine), était consacrée au thème suivant: «Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau». La deuxième s'est déroulée du 9 au 12 avril 2013 à Bonn (Allemagne) sur le thème: «Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches».

3. Par sa décision 18/COP.10, la Conférence des Parties a décidé que la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention porterait sur le thème suivant: «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles».

4. Des rapports intérimaires sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention ont été présentés à la troisième session extraordinaire et à la onzième session du CST dans les documents ICCD/CST(S-3)/4 et ICCD/COP(11)/CST/5, respectivement. Le présent document contient un résumé des activités réalisées en prévision de la troisième Conférence scientifique ainsi qu'une synthèse d'un rapport préparatoire établi dans cette optique sous la direction du Comité consultatif scientifique. Les principales conclusions de ce rapport seront présentées à la Conférence pour examen.

5. Par sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a également décidé que la quatrième Conférence scientifique au titre de la Convention serait consacrée au thème «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable».

6. Le présent document contient donc également un résumé succinct des travaux consacrés au thème choisi pour la quatrième Conférence scientifique, ce qui aidera le CST à étudier comment susciter des avis scientifiques sur ce sujet.

## **II. Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention consacrée au thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles»**

7. La troisième Conférence scientifique a été organisée par le groupement «Scientific and Traditional Knowledge for Sustainable Development» (STK4SD) (Connaissances scientifiques et traditionnelles pour un développement durable), désigné par le Bureau du CST à sa réunion des 29 et 30 octobre 2012. Ce groupement est composé de cinq grandes organisations scientifiques (Agropolis International, DesertNet International, CGIAR Consortium, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et Institut argentin de recherche sur les zones arides (IADIZA)), auxquelles s'ajoutent deux partenaires associés (l'Institute for Environment and Sustainability (IES) du Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne et le Desertification Research Centre (NRD) de l'Université de Sassari). Un mémorandum d'accord entre le secrétariat et le groupement STK4SD (représenté par Agropolis International) a été signé le 27 septembre 2013 à Windhoek (Namibie).

8. Le Comité directeur, composé de représentants du Bureau du CST, du STK4SD, du secrétariat de la Convention et du pays hôte, a été chargé d'en diriger l'organisation et d'en assurer la coordination. Le Comité consultatif scientifique, dont les membres avaient été choisis par le Comité directeur à sa réunion du 14 septembre 2013 à Windhoek, a guidé toutes les activités scientifiques en prévision de la conférence.

9. Un appel à présenter des résumés, ouvert du 13 juin au 18 septembre 2014, a donné lieu à l'envoi de 206 résumés, dont 52 (25 %) provenant d'Asie, 39 (19 %) d'Amérique latine et des Caraïbes, 37 (18 %) d'Afrique, 21 (10 %) de Méditerranée septentrionale et 18 (9 %) d'Europe centrale et orientale. Au total, 39 résumés (19 %) ont été présentés par des pays ne relevant pas d'annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional ou par des observateurs. Tous les résumés ont été passés en revue par le Comité consultatif scientifique; neuf n'ont pas été acceptés parce qu'ils ne portaient pas sur le thème choisi pour la conférence.

10. Tous les résumés acceptés seront examinés à la conférence lors de séances avec projections. La conférence se déroulera en trois parties: a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation. Chacune débutera par des exposés en séance plénière, puis suivront des ateliers se tenant en parallèle et une séance de synthèse. D'autres séances plénières porteront sur des questions liées aux connaissances autochtones et traditionnelles, sur les synergies avec les autres conventions de Rio et sur les perspectives régionales en Amérique latine et aux Caraïbes.

11. Au cours de la première partie consacrée au diagnostic des contraintes, les participants devraient débattre des moyens permettant de caractériser et comprendre au mieux la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des écosystèmes (en particulier des écosystèmes agricoles) et des populations des régions touchées, y compris les régions devenues récemment vulnérables du fait des incidences des changements climatiques.

12. Au cours de la deuxième partie consacrée aux réponses, les participants devraient débattre des moyens de s'appuyer véritablement sur les connaissances, les expériences positives et les enseignements acquis afin de promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de technologies mieux adaptées et fondées sur les connaissances.

13. Lors de la troisième partie consacrée au suivi et à l'évaluation, les participants devraient débattre des nouvelles méthodes disponibles pour suivre et évaluer l'efficacité des pratiques et technologies susmentionnées. Ces méthodes devraient permettre de disposer d'indices utiles quant à la nécessité d'étendre leur application et quant aux moyens de le faire.

14. Un rapport destiné à étayer les débats de la conférence a été établi préalablement à celle-ci sous la direction du Comité consultatif scientifique, à l'aide des contributions d'un groupe pluridisciplinaire d'experts. On trouvera ci-dessous la synthèse de ce rapport dont les principales conclusions seront présentées à la Conférence scientifique pour examen.

### Résumé du rapport préparatoire

15. Il existe des liens étroits entre les changements climatiques et la dégradation des terres, auxquels sont particulièrement exposés les écosystèmes et les populations tributaires des ressources naturelles dans les régions touchées par la désertification et la sécheresse. Il est essentiel de comprendre le double défi que représentent les changements climatiques et la dégradation des terres et d'y faire face si l'on veut atteindre des buts tels que les objectifs de développement durable, lutter contre la pauvreté et remédier à bon nombre des problèmes environnementaux les plus pressants du XXI<sup>e</sup> siècle.

16. Les processus et les effets de la dégradation des terres et des changements climatiques sont bien connus, mais les corrélations entre ces deux phénomènes sont moins claires. Il n'y a guère de données concernant la façon dont ils agissent l'un sur l'autre dans différents systèmes socioécologiques de par le monde, ou dont ils pourraient agir à l'avenir selon différents scénarios. Du fait des réactions multiples et souvent contradictoires inhérentes aux deux processus, se déroulant dans des habitats variés et dans des formes différentes d'aménagement du territoire, les liens entre les changements climatiques et la dégradation des terres sont très complexes et difficiles à prévoir. Il peut en résulter d'importants effets sur les écosystèmes et les populations humaines dans les régions touchées par la dégradation des terres et la sécheresse, ce qui limite la possibilité de s'adapter par anticipation. Il est donc urgent de chercher à savoir en quoi consistent ces liens pour que les utilisateurs des terres et les décideurs puissent réagir à temps et efficacement.

17. Le rapport préparatoire a été conçu pour éclairer les débats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention. Il offre une synthèse des connaissances actuelles et suscite des interrogations sur chacune des trois grandes questions que la conférence aura à traiter: a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation. Le rapport étudie comment les utilisateurs des terres, les responsables de l'élaboration des politiques, les chercheurs et d'autres parties prenantes peuvent travailler de concert pour mieux anticiper, évaluer et prendre en compte les effets combinés des changements climatiques et de la dégradation des terres. Il s'intéresse également aux modifications à prévoir en matière de comportements, de gouvernance et de politiques pour faciliter une véritable adaptation à l'échelle tant nationale qu'internationale. Les changements climatiques et la dégradation des terres font l'objet d'une démarche interdisciplinaire et intégrée et sont traités comme des concepts interdépendants se caractérisant par des éléments déterminants, des effets et des réactions de nature biophysique et humaine.

#### 1. Cadres conceptuel et méthodologique

18. Les liens entre les changements climatiques et la dégradation des terres peuvent être conceptualisés de différentes façons, de même que la vulnérabilité des écosystèmes et des populations humaines à l'égard de ces interactions partout dans le monde. D'une manière générale, les trois facteurs ci-après sont susceptibles d'influer sur la vulnérabilité et constituent le fondement du cadre conceptuel présenté dans la figure 1:

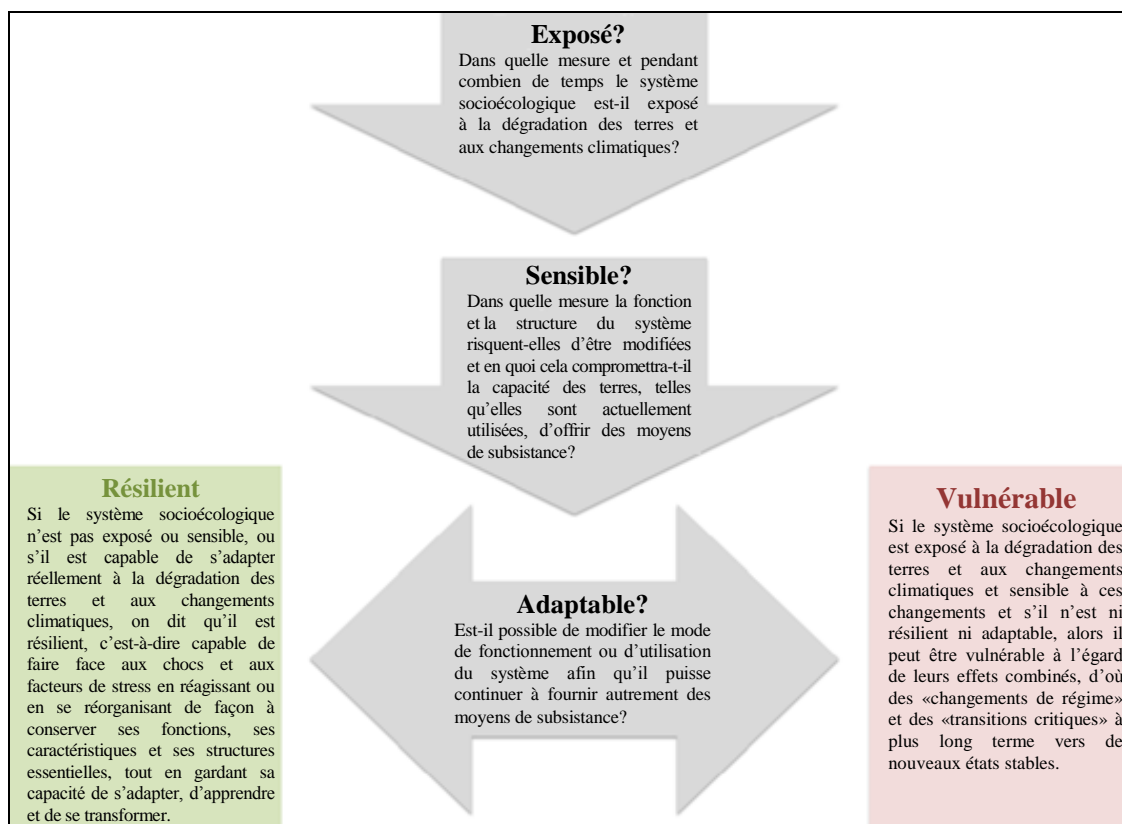
a) **Exposition:** il s'agit à la fois du degré auquel les écosystèmes et les populations sont exposés à la dégradation des terres et aux changements climatiques et de la durée et de l'ampleur de cette exposition;

b) **Sensibilité:** lorsqu'un système est exposé à la dégradation des terres et aux changements climatiques, on peut définir sa sensibilité comme la mesure dans laquelle la fonction et la structure des écosystèmes pourraient être modifiées du fait des changements auxquels ceux-ci sont exposés, ce qui compromettrait du même coup la capacité des terres, telles qu'elles sont actuellement utilisées, d'offrir des moyens de subsistance et de fournir les services essentiels rendus par les écosystèmes;

c) **Adaptabilité:** si un système est exposé et sensible aux effets de la dégradation des terres et des changements climatiques, il faut alors évaluer sa capacité d'adaptation, c'est-à-dire la mesure dans laquelle son mode de fonctionnement ou d'utilisation peut être modifié afin qu'il puisse continuer à fournir autrement des moyens de subsistance. L'adaptation peut alors signifier: i) la capacité de faire face (réagir immédiatement dans une optique à court terme en vue de réduire le risque que font peser la variabilité du climat et la sécheresse sur les moyens de subsistance); ii) l'ajustement (mieux prévoir les changements, ce qui consiste à s'adapter à l'évolution du climat et à la dégradation des terres à plus long terme); et/ou iii) la transformation (à savoir des changements fondamentaux soit de la fonction du système, soit des structures économiques et politiques, impliquant souvent des modifications du comportement qui conduisent à la mise en place de nouveaux états socioécologiques en longue période). Bon nombre d'adaptations apparentes aux changements climatiques et à la dégradation des terres peuvent être en réalité des pratiques inadaptées lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans une optique durable ou qu'elles renforcent la vulnérabilité.

Figure 1

**Cadre conceptuel permettant d'évaluer la vulnérabilité des écosystèmes et des populations dans les régions touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'égard de la dégradation des terres et des changements climatiques**



19. Si le système socioécologique est exposé, sensible et incapable de réellement s'adapter aux effets de la dégradation des terres et des changements climatiques, il ne pourra conserver ses fonctions, caractéristiques et structures essentielles, ni sa capacité d'adaptation à l'évolution future, et deviendra **vulnérable** à l'égard de ces deux phénomènes. Il pourrait s'en trouver considérablement modifié (modifications que l'on qualifie parfois de «changements de régime» et de «phases critiques de transition») si ces changements mènent à de nouveaux états stables à long terme. En revanche, un système qui n'est pas exposé/sensible ou qui est capable de réellement s'adapter aux effets de la dégradation des terres et des changements climatiques, pourrait être considéré comme étant **résilient**.

20. Pour engager une action en vue de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience aux changements climatiques et à la dégradation des terres, le cadre méthodologique de la figure 2 propose les mesures ci-après:

a) **Évaluation initiale:** il s'agit d'évaluer le degré *d'exposition* des stocks de capital naturel, des processus des écosystèmes et des services rendus par ceux-ci aux changements climatiques et à la dégradation des terres. Par exemple, l'exposition aux changements climatiques peut être évaluée à partir de relevés climatologiques et de modèles prédictifs. L'exposition à la dégradation (effective ou potentielle) des terres peut être évaluée par: i) une mesure directe (de la fertilité et de la productivité des sols, par exemple); ii) une mesure indirecte à l'aide d'indicateurs (caractéristiques de l'érosion des sols et couverture végétale, par exemple); et iii) une mesure indirecte et des projections à partir de modèles informatiques fondés sur les processus, qui associeraient en général divers indicateurs et seraient étalonnés et validés par des mesures directes. À l'échelle locale, ces évaluations peuvent associer des méthodes qualitatives relevant des sciences sociales (entretiens semi-structurés, histoires orales et méthodes ethnographiques, par exemple) et des méthodes quantitatives fondées sur des indicateurs (cartographie par systèmes d'information géographique (SIG) ou modélisation des effets de la dégradation des terres et des changements climatiques sur le couvert terrestre, les populations animales et végétales et le cheptel). À l'échelle régionale et internationale, les évaluations peuvent reposer sur les avis d'experts (projet GLASOD d'évaluation de la dégradation des sols à l'échelle mondiale par exemple), ou des modèles fondés sur des processus (futurs rendements agricoles ou couverture forestière, par exemple);

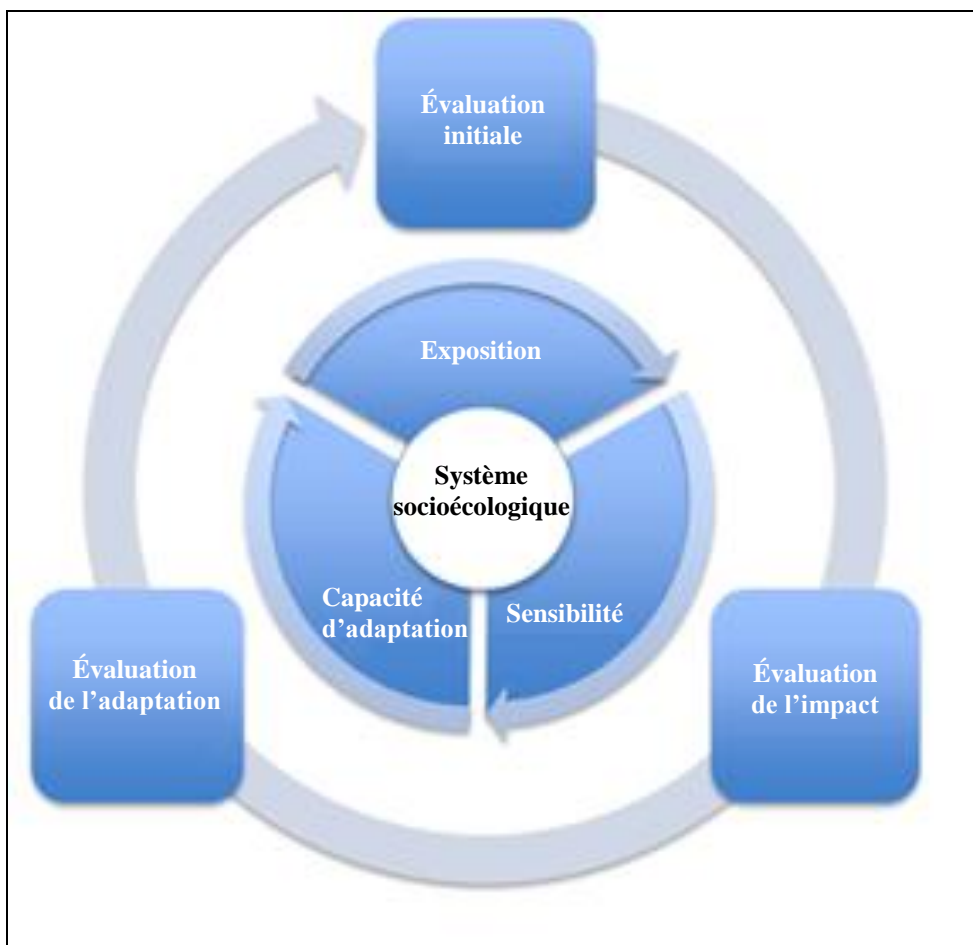
b) **Évaluation de l'impact:** pour comprendre la *sensibilité* des écosystèmes et des populations humaines aux effets combinés des changements climatiques et de la dégradation des terres, il faudrait savoir dans quelle mesure les modifications de la température de l'air et du sol, des précipitations (volume total, intensité/facteur érosif et régime pluviométrique), de l'humidité, des concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et des taux d'évapotranspiration sont susceptibles d'influer sur les processus de dégradation des terres comme l'érosion des sols et, partant, de nuire aux services rendus par les écosystèmes et de compromettre les moyens de subsistance et le bien-être des populations qui en dépendent. Bon nombre des modèles servant à évaluer la gravité d'une telle dégradation, son ampleur ou les risques existant en la matière peuvent également être utilisés ou adaptés pour évaluer ces liens. Cependant, vu le caractère approximatif des résultats des modèles face à des systèmes socioécologiques aussi complexes, de solides arguments plaident en faveur de la prise en compte d'éléments fondés sur la connaissance locale du mode de fonctionnement de ces systèmes;



c) **Évaluation de l'adaptation:** elle sert à déterminer en quoi la *capacité d'adaptation* pourrait réduire la sensibilité du système aux changements auxquels il risque d'être exposé et à adresser des recommandations précises aux spécialistes de la planification et aux décideurs. À l'aide des méthodes propres aux sciences sociales, il y a moyen de définir de futures pratiques d'adaptation en s'appuyant sur la façon dont les communautés locales se sont adaptées aux modifications antérieures du potentiel productif des terres ou à la variabilité du climat. Les modèles fondés sur les processus peuvent donner un aperçu des pressions futures que pourraient exercer la dégradation des terres et les changements climatiques et aider à évaluer et à affiner les solutions d'adaptation.

Figure 2

**Cadre méthodologique (cercle extérieur) permettant d'évaluer la vulnérabilité (cercle intermédiaire segmenté, fondé sur le cadre conceptuel de la figure 1) des écosystèmes et des populations humaines aux effets combinés des changements climatiques et de la dégradation des terres**



*Note: L'évaluation initiale visant à mesurer l'importance de l'exposition du système socioécologique aux changements climatiques et à la dégradation des terres est suivie d'une évaluation de l'impact pour étudier la sensibilité du système aux facteurs de changement auxquels il est exposé, puis d'une évaluation de l'adaptation pour recenser les options en la matière.*

## 2. Diagnostic des contraintes

21. Les interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres sont susceptibles d'influer sur les différentes fonctions des écosystèmes et donc sur les services que ceux-ci peuvent rendre. Les services d'approvisionnement sont particulièrement touchés par les changements climatiques et la dégradation des terres, qui ont des effets sur la production alimentaire, les moyens de subsistance et le bien-être humain. Il est difficile de prévoir en quoi certains écosystèmes et certaines populations peuvent pâtir des changements climatiques et de la dégradation des terres, compte tenu des multiples incertitudes et effets en retour. Il est toutefois possible d'identifier les principaux facteurs de vulnérabilité aux effets combinés de ces deux phénomènes à un niveau plus général et global, à savoir:

a) L'exposition aux changements climatiques varie au niveau mondial, les projections relatives à l'évolution des températures, des précipitations et du niveau de la mer étant différentes suivant les régions. De même, différentes régions sont exposées à différents types et degrés de dégradation des terres, et il est impossible d'évaluer la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux changements climatiques ou à la dégradation des terres en se fondant uniquement sur ces degrés variables d'exposition. Cependant, des évaluations de l'exposition actuelle et de l'évaluation future potentielle aux changements climatiques et à la dégradation des terres peuvent constituer une base importante permettant de mesurer la sensibilité des systèmes socioécologiques (y compris économiques) à ces changements, ainsi que les éventuels effets environnementaux, sociaux, économiques, politiques et culturels;

b) Bon nombre de zones déjà en proie à une dégradation des terres et à la sécheresse pourraient être exposées aux interactions avec les changements climatiques si des phénomènes météorologiques extrêmes, comme de graves sécheresses ou des épisodes de fortes précipitations, amplifient l'érosion éolienne ou hydraulique et contribuent à des réductions ou des modifications supplémentaires de la biomasse ou à la dégradation physique et chimique des terres;

c) La mesure dans laquelle l'exposition aux risques engendrés par les changements climatiques et la dégradation des terres pèse sur les écosystèmes et les populations humaines ne peut être pleinement comprise qu'en prenant en considération leur sensibilité relative à ces risques;

d) De nouveaux travaux de recherche sont nécessaires pour comprendre comment des processus de dégradation des sols tels que l'érosion par l'eau et le vent et la dégradation tant physique (tassement et perte de porosité, par exemple) que chimique (perte de matière organique du sol et salinisation, par exemple) pourraient interagir avec des changements dans la température du sol, les précipitations (volume, intensité et régime), l'humidité, les concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub> et les taux d'évapotranspiration. L'interaction entre ces variables du sol et d'autres composantes de la terre comme la biomasse aérienne, l'eau et la biodiversité doit également faire l'objet de plus amples études;

e) Compte tenu des températures élevées et des faibles précipitations qu'elles connaissent déjà, les zones arides, où la dégradation des terres se traduit par une désertification, risquent d'être particulièrement sensibles aux effets des changements de température et d'humidité induits par le climat, associés aux réductions de la matière organique du sol, de la biomasse (aérienne et souterraine) et de la fertilité du sol induites par la dégradation;

f) De tels processus peuvent dans certains cas se renforcer mutuellement et entraîner des rétroactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres, par exemple lorsque la dégradation des terres, en libérant le carbone terrestre stocké dans les sols et la végétation, induit un réchauffement du climat, ou lorsque l'effet d'albédo produit par la réduction du couvert végétal – due à la dégradation des terres – provoque un refroidissement du climat ou tout autre conséquence climatique locale. Les effets conjugués des changements climatiques et de la dégradation des terres peuvent aussi influencer sur la biodiversité, ce qui risque de dégrader encore davantage les terres et de nuire au fonctionnement des écosystèmes et aux services rendus par ces derniers, limitant du même coup les capacités d'adaptation aux changements climatiques;

g) L'évaluation de la sensibilité des écosystèmes et des populations humaines aux changements climatiques et à la dégradation des terres requiert des connaissances tant scientifiques que locales ainsi que d'autres formes de savoir. Par définition, la dégradation des terres doit être évaluée au regard des objectifs des utilisateurs des terres; des connaissances locales (autochtones et traditionnelles, notamment) sont généralement nécessaires pour apprécier tous les effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance et le bien-être humain. Cela dit, la collecte et l'analyse des données qualitatives des communautés locales et d'autres parties prenantes peuvent prendre du temps et revenir cher;

h) En sus de la sensibilité des écosystèmes à ces processus, il faut également comprendre dans quelle mesure les modes de subsistance sont sensibles aux effets combinés des changements climatiques et de la dégradation des terres. Ces deux phénomènes peuvent perturber les systèmes écologiques établis et les systèmes d'utilisation des terres, y compris le couvert terrestre, ce qui risque de compromettre l'approvisionnement en nourriture et en eau et donc d'influer négativement sur les moyens d'existence. La capacité d'adaptation des ménages peut alors en pâtir face à d'autres perturbations ou facteurs de stress.

### 3. Réponses

22. Il y a plusieurs moyens de renforcer la capacité d'adaptation et de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en conservant des moyens de subsistance durables face aux interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres. Par exemple:

a) L'adaptation peut être envisagée de différentes façons, qu'elle soit autonome, réactive et planifiée/anticipative, qu'elle intègre des mécanismes de défense, d'ajustement et de transformation ou qu'elle fasse l'objet de solutions dites «gagnant-gagnant», «sans regret» ou «sans grands regrets»;

b) Les besoins d'adaptation sont de nature biophysique et environnementale, sociale (en fonction du lieu, du sexe, de l'âge et de la situation socioéconomique) et institutionnelle (pour faciliter l'adaptation à différentes échelles, mettre en place des mesures d'incitation et infléchir les comportements) et supposent aussi l'échange de connaissances, comprenant notamment l'accès à l'information, la technologie et la mobilisation du secteur privé;

c) L'adaptation se heurte à toutes sortes d'obstacles, parmi lesquels: l'impossibilité de remplacer une forme de capital par une autre (en raison de la modicité des actifs, des capacités restreintes des écosystèmes agricoles ou de l'accès limité au marché); une capacité politique insuffisante pour adopter des stratégies d'accompagnement; l'absence d'institutions, ou encore l'inertie ou la rigidité excessive des institutions; la difficulté d'accéder à l'information sur les solutions d'adaptation (notamment de piètres services de vulgarisation agricole); et/ou des contraintes d'ordre financier (notamment l'absence d'accès au crédit);

d) D'autres obstacles, d'ordre cognitif, peuvent être liés à une perception insuffisante du risque, à l'absence apparente d'autonomie et à un sentiment d'impuissance, à la faiblesse des aspirations, à l'absence de normes sociales influant sur le comportement dans certains milieux socioculturels et/ou au manque d'incitations ou de ressources permettant de modifier les comportements;

e) Des pratiques inadaptées face aux effets combinés des changements climatiques et de la dégradation des terres peuvent, entre autres: accroître les émissions de gaz à effet de serre (utilisation de combustibles fossiles par les installations de désalinisation, par exemple); accentuer l'écart entre les riches et les pauvres ou imposer des charges démesurées aux pauvres (renchérissement de l'eau et de l'électricité ou privatisation des zones de parcours communales, par exemple); générer des coûts d'opportunité élevés (économiques, environnementaux ou sociaux); et susciter une dépendance à l'égard des choix antérieurs, lorsque des communautés dépendent de certaines technologies ou stratégies de subsistance qui peuvent compromettre leur capacité ou leur volonté de s'adapter à l'avenir;

f) Une fois surmontés ces obstacles, il convient d'évaluer les arbitrages possibles entre les types d'adaptation afin de mettre en place des ensembles de mesures complémentaires, en évitant ainsi les erreurs d'adaptation et en réduisant la vulnérabilité tant aux changements climatiques qu'à la dégradation des terres.

23. Différentes solutions permettent une adaptation simultanée aux changements climatiques et à la dégradation des terres:

a) Les systèmes de culture peuvent être adaptés, par exemple par l'utilisation judicieuse de techniques d'agroforesterie telles que les cultures associées avec des variétés ligneuses de légumineuses pour prélever les nutriments plus profondément dans le sol tout en réduisant les effets de l'érosion et en améliorant le degré de fertilité des sols;

b) Les systèmes d'élevage peuvent aussi être adaptés, par exemple par la transhumance, ou modernisés par des modes d'élevage mobiles, en modifiant les taux de chargement afin qu'ils correspondent aux fluctuations de la production fourragère face aux changements climatiques et/ou à la dégradation des terres, et en recourant aux systèmes sylvopastoraux qui étendent l'ombre fournie par les arbres et aident le bétail à supporter la chaleur tout en abaissant les taux d'érosion et en fournissant du fourrage pendant les périodes de sécheresse;

c) L'adaptation fondée sur les écosystèmes passe par la régénération (par exemple la remise en état des zones humides pour approvisionner en eau les systèmes d'élevage et de culture, tout en exerçant un effet régulateur face aux risques d'inondation liés au climat) et les infrastructures écologiques (par exemple l'aménagement de toitures végétalisées, de revêtements poreux et de couloirs de circulation pour la faune dans les agglomérations, afin de réduire le colmatage des sols tout en améliorant la gestion des eaux de ruissellement, en diminuant le risque de crue en zone urbaine et en atténuant l'effet d'îlot thermique);

d) La gestion durable des terres peut mobiliser des synergies positives entre les changements climatiques et la dégradation des terres par des modifications de la végétation et des stocks de carbone du sol. Plutôt que de laisser échapper le carbone du fait de la dégradation des terres, une gestion durable peut créer de la matière organique et piéger des quantités importantes de carbone, contribuant du même coup à atténuer les effets des changements climatiques. Les pratiques de gestion durable des terres se rattachent en outre directement aux rétroactions entre changements climatiques et dégradation des terres qui surviennent par le biais de la diminution du couvert végétal. Certaines des techniques et des pratiques adoptées peuvent en l'occurrence également atténuer les rétroactions liées à la biodiversité entre ces deux phénomènes;

e) L'adaptation fondée uniquement sur le savoir scientifique peut ne pas convenir au contexte socioculturel dans lequel elle s'avère nécessaire, ce qui risque d'en limiter grandement la diffusion et l'efficacité. En associant la compréhension scientifique des solutions d'adaptation aux connaissances contextuelles locales, on peut élaborer des méthodes d'adaptation plus pertinentes. Il faut donc prendre en considération les avantages et les inconvénients des connaissances locales, scientifiques et autres pour concevoir tel ou tel type d'adaptation aux changements climatiques et à la dégradation des terres;

f) Les méthodes fondées sur les écosystèmes et la gestion durable des terres offrent des moyens de s'adapter simultanément aux changements climatiques et à la dégradation des terres, tout en protégeant ou en favorisant dans de nombreux cas la biodiversité, ce qui permet de les considérer comme des solutions d'adaptation «triple gagnantes». La gestion durable des terres peut également améliorer la production vivrière.

#### 4. Suivi et évaluation

24. Les décideurs doivent pouvoir contrôler et évaluer effectivement le succès des réponses proposées, contribuer à affiner les stratégies d'adaptation et renforcer la capacité des écosystèmes et des populations à s'adapter aux changements climatiques et à la dégradation des terres. On peut formuler les observations suivantes:

a) Outre le suivi et l'évaluation des effets des réponses possibles sur les processus et services liés aux écosystèmes, il est essentiel d'analyser le contexte socioculturel et économique dans lequel les mesures d'adaptation pourraient être mises en œuvre et d'évaluer et de contrôler les effets de ces mesures sur les moyens de subsistance et sur le bien-être des populations;

b) Le recours aux mesures directes, aux indicateurs supplétifs et aux méthodes fondées sur la modélisation pour suivre les effets de l'adaptation présente toutes sortes d'avantages et d'inconvénients. Combiner ces méthodes est la meilleure manière de comprendre la complexité des interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres et d'en observer les effets. Il existe désormais plusieurs cadres et méthodes hybrides permettant d'appliquer cette approche combinée;

c) Eu égard à la complexité et au caractère aléatoire des interactions entre la dégradation des terres et les changements climatiques, il est difficile de prévoir comment différents systèmes socioécologiques de par le monde sont susceptibles d'être touchés par leurs effets conjugués. Une panoplie de méthodes prévisionnelles, prospectives et fondées sur des scénarios (y compris la modélisation informatique fondée sur les processus), peut donc s'avérer nécessaire pour permettre aux décideurs de mieux anticiper les interactions futures entre ces deux phénomènes;

d) Vu les types d'interaction susceptibles de se produire à l'avenir entre les changements climatiques et la dégradation des terres, les méthodes d'évaluation et de suivi doivent prendre en compte les changements biophysiques, socioéconomiques et culturels découlant de l'adaptation. Plusieurs indicateurs biophysiques peuvent être surveillés de façon économique par télédétection à de vastes échelles spatiales. Cependant, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des mesures sur le terrain pour interpréter ces données et établir des liens de causalité;

e) Même avec des données de terrain plus détaillées, il est parfois difficile d'attribuer directement les changements aux stratégies d'adaptation. Des données socioéconomiques (souvent qualitatives) sont par conséquent essentielles pour recouper les données biophysiques et les compléter afin de comprendre si les changements observés dans les variables biophysiques peuvent être considérés comme écologiquement soutenables ou s'ils contribuent à dégrader encore plus les terres. Il faut également pouvoir comprendre les variations du capital naturel à la lumière des modifications d'autres actifs fixes (capital social, physique, financier et/ou humain) pour interpréter l'impact global des interventions sur les moyens d'existence et le bien-être des populations;

f) Pour comprendre, prendre en compte et surveiller l'interaction entre les changements climatiques et la dégradation des terres, il faut recourir à divers types de connaissances, qui vont: 1) du particulier au général; 2) de l'informel au formel; 3) du débutant à l'expert; 4) du tacite et de l'implicite à l'explicite; et 5) des savoirs locaux aux données scientifiques. Les liens entre ces deux phénomènes étant mal connus, les connaissances provenant de différentes sources doivent être rassemblées en vue de mieux comprendre les processus à l'œuvre et les réponses possibles et de pouvoir efficacement suivre les mesures prises, tout en déterminant dans quels domaines de nouvelles recherches pourraient combler les lacunes et compléter efficacement les savoirs locaux;

g) L'échange de connaissances doit être facilité par la mise en œuvre d'initiatives et de mécanismes interinstitutionnels permettant de mener une politique fondée sur des éléments concrets, notamment par le biais d'interfaces entre science et politique (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Groupe intergouvernemental d'experts scientifiques du sol et nouvelle interface science-politique de la Convention sur la lutte contre la désertification, par exemple) ainsi que par des évaluations à plusieurs échelles (Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, Évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres, etc.). L'échange de connaissances entre les communautés locales, la société civile, le secteur privé et les décideurs doit également être facilité aux niveaux national et international, ainsi qu'entre chercheurs et parties prenantes touchées par les changements climatiques et la dégradation des terres;

h) L'adaptation aux changements climatiques et à la dégradation des terres nécessitera la prise en compte des priorités, des besoins et des points de vue différents et souvent contradictoires des parties prenantes, qui se rapportent à des aspects essentiels de la survie des populations, tels que la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens de subsistance. L'adoption d'approches participatives peut permettre de réduire les conflits, renforcer la confiance et faciliter l'apprentissage parmi les parties prenantes, qui seront alors ainsi mieux disposées à élaborer et à mettre en œuvre conjointement des mesures d'adaptation efficaces à moyen et à long terme;

i) En fonction du contexte, il peut être inopportun de mobiliser les parties prenantes. Cependant, lorsque leur participation est utile, des mécanismes peuvent être élaborés à cette fin pour représenter réellement leurs intérêts, gérer les rapports de force et répondre à leurs besoins et à leurs priorités.

## 5. Lacunes en matière de connaissances

25. Compte tenu des conclusions du rapport préparatoire, la troisième Conférence scientifique organisée au titre de la Convention vise à communiquer aux décideurs de nouvelles perspectives scientifiques et des recommandations sur les moyens d'évaluer la vulnérabilité des terres aux changements climatiques et sur les capacités actuelles d'adaptation. La conférence devrait aider à lutter contre la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse par divers moyens: i) en anticipant mieux les effets des changements climatiques sur la dégradation des terres et sur la désertification; ii) en recensant des méthodes durables et adaptées d'utilisation des écosystèmes qui permettent de réduire la pauvreté et de parvenir au développement durable; et iii) en définissant des profils d'évolution vers un monde neutre en matière de dégradation des terres. Pour obtenir de tels résultats, la conférence s'articule autour des trois principaux objectifs énoncés dans le rapport préparatoire. Celui-ci a recensé pour chacun des lacunes et des questions importantes touchant aux connaissances, qui sont exposées ci-après:

### a) Diagnostic des contraintes:

i) Quels sont les moyens de caractériser et de comprendre au mieux la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des écosystèmes (en particulier des écosystèmes agricoles) et des populations des régions touchées, y compris des régions devenues vulnérables récemment du fait des incidences des changements climatiques?

- ii) Quelles sont les disciplines à rassembler pour procéder à une évaluation globale de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation?
- iii) Quelles sont les méthodes qui peuvent rendre compte de la dynamique temporelle et spatiale de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation? Dans quelle mesure peut-on recourir à des données spatiales et temporelles analogues pour identifier d'éventuelles trajectoires de vulnérabilité?
- iv) Comment les effets des changements climatiques pourraient-ils être modérés par les interactions avec d'autres tendances socioécologiques et facteurs de changement dans le cas des écosystèmes et des populations exposés à la dégradation des terres?
- v) Quels arbitrages peut-on faire entre différentes solutions d'adaptation au climat s'agissant de leurs effets sur les services rendus par les écosystèmes et sur la dégradation des terres? Y-a-t-il des assortiments de mesures d'adaptation complémentaires pouvant limiter les arbitrages et créer des situations avantageuses à la fois en termes de changements climatiques et de dégradation des terres?
- vi) En quoi les facteurs culturels sont-ils susceptibles de déterminer les solutions possibles en matière d'adaptation et de peser sur leur adoption et comment la mise en place de ces solutions pourrait-elle influencer sur la fourniture de services culturels rendus par les écosystèmes?
- vii) S'agissant des services liés aux écosystèmes, y en a-t-il actuellement qui sont inutilisés et qui peuvent être associés aux actifs existants pour fournir de nouveaux modes de subsistance de nature à renforcer la résilience aux changements climatiques et à la dégradation des sols?
- viii) À quelle échelle spatiale les cartes de la vulnérabilité donnent-elles les renseignements les plus utiles aux décideurs tout en restant une mine d'informations?
- ix) Quelles dispositions peut-on prendre pour répartir la capacité d'adaptation de manière plus équitable entre les différents systèmes socioécologiques? Quelles sont les mesures qui permettraient d'éviter un affaiblissement de la capacité d'adaptation?

**b) Réponses:**

- i) Comment tirer parti le plus efficacement possible des connaissances existantes, des expériences positives et des enseignements acquis pour promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de technologies mieux adaptées et fondées sur le savoir?
- ii) Comment les activités d'échange de connaissances, les relations sociales et le pouvoir façonnent-ils la manière dont les connaissances sont créées et partagées?
- iii) Quels sont les problèmes liés à la gestion de l'échange de connaissances à différentes échelles spatiales et organisationnelles?
- iv) Comment le contexte (politique, structurel et financier, par exemple) et la façon dont le savoir est envisagé et structuré influent-ils sur l'élaboration de stratégies d'échange de connaissances dans le cadre de programmes internationaux de politique générale comme ceux de la Convention?
- v) Par quels mécanismes et processus des activités d'échange de connaissances (à différentes échelles) peuvent-elles produire des résultats bénéfiques pour les écosystèmes et les populations touchés par les changements climatiques et la dégradation des terres?

vi) Quelle est l'influence des différents cadres de recherche (en fonction des disciplines) et de décision sur la probabilité que l'échange de savoirs ait des retombées bénéfiques sur les écosystèmes et les populations humaines?

vii) Quelle forme les connaissances et les informations devraient-elles revêtir pour permettre la diffusion la plus large possible des expériences positives dans les zones soumises aux mêmes conditions?

viii) Comment les scientifiques et autres parties prenantes peuvent-ils évaluer et faire connaître de concert les exemples de réussite?

ix) Pourquoi des pratiques et des technologies durables sont-elles abandonnées (et quelles mesures incitatives et dissuasives mettre en place pour qu'elles continuent d'être adoptées)?

x) Quelles mesures faut-il prendre pour déterminer si des expériences positives peuvent être transposées ailleurs? Comment analyser les aspects culturels des pratiques et des technologies?

**c) Suivi et évaluation:**

i) Quelles sont les nouvelles méthodes disponibles pour suivre et évaluer l'efficacité des pratiques et technologies durables afin de disposer d'indices utiles quant à la nécessité d'étendre leur application ou quant aux moyens de le faire?

ii) Comment concilier les résultats du suivi des variables lentes et des variables rapides?

iii) Quelles sont les variables les plus importantes pour le suivi des interactions et des rétroactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres?

iv) Quelles sont la résolution et la fréquence des données de suivi qui permettent aux décideurs d'obtenir des informations optimales sur les variables importantes liées aux changements climatiques et à la dégradation des terres?

v) Comment définir les seuils (temporels et spatiaux) au-delà desquels les pratiques et technologies d'adaptation peuvent devenir préjudiciables, au point qu'il faudrait renoncer à leur diffusion?

vi) Comment les méthodes de modélisation et de cartographie peuvent-elles être utilisées pour sélectionner les zones devant faire l'objet en priorité d'une évaluation et d'un suivi approfondis?

vii) Selon quels critères devrait-on évaluer le succès des pratiques et des technologies et à qui revient-il de prendre toute décision en la matière?

viii) Quelles ressources faut-il prévoir et quels sont les coûts respectifs d'un suivi (action) et de l'absence de suivi (inaction) à court, moyen et long terme?

## 6. Conclusions

26. En dépit d'un certain nombre d'incertitudes et de lacunes bien identifiées dans la compréhension des liens existant entre changements climatiques et dégradation des terres, les principales conclusions à tirer concernant la vulnérabilité des écosystèmes et des populations humaines, les besoins d'adaptation et les méthodes requises pour suivre et évaluer les interactions entre ces processus sont les suivantes:

a) Les zones déjà exposées à la dégradation des terres risquent d'être particulièrement sensibles aux interactions entre ce phénomène et les changements climatiques. Les terres arides, dont la dégradation est assimilée à une désertification, sont hautement vulnérables. Diverses rétroactions potentielles entre changements climatiques et dégradation des terres sont susceptibles de perturber les systèmes écologiques et les systèmes d'utilisation des terres établis et, partant, de menacer les moyens de subsistance et le bien-être des populations;



b) Les méthodes fondées sur les écosystèmes et d'éventuelles mesures correctives fondées sur la gestion durable des terres peuvent à la fois permettre une adaptation aux changements climatiques et à la dégradation des terres et préserver les moyens de subsistance et la biodiversité. Elles peuvent être considérées comme des solutions triplement avantageuses en matière d'adaptation dans le cadre des trois conventions de Rio. Et surtout, nombre de ces méthodes d'adaptation peuvent contribuer à éviter d'importantes rétroactions négatives entre changements climatiques et dégradation des terres;

c) Le suivi et l'évaluation des interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres et la réponse apportée à ces phénomènes doivent prendre en compte les effets de ceux-ci sur les moyens de subsistance et sur le bien-être ainsi que sur les processus et les services liés aux écosystèmes. Les données des évaluations biophysiques doivent être recoupées et interprétées à la lumière des données socioéconomiques dans des contextes culturels spécifiques afin d'établir des relations de causalité; et

d) La collaboration et l'échange de connaissances entre les responsables de la gestion des terres, les chercheurs et les décideurs ainsi que la mise en œuvre d'approches participatives de la recherche et du développement sont nécessaires pour traiter les diverses priorités et perspectives des parties prenantes concernant les effets des changements climatiques et de la dégradation des terres et/ou les réponses à leur apporter. Il est toutefois important de concevoir des processus participatifs qui représentent effectivement les intérêts des parties prenantes, maîtrisent les rapports de force et correspondent aux besoins et priorités des parties prenantes.

### **III. État d'avancement des travaux visant à étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable**

27. Le concept de neutralité en matière de dégradation des terres est né lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), au cours de laquelle les États Membres ont constaté qu'«il faut agir sans tarder pour inverser le processus de dégradation des terres. À cet effet, [les États Membres s'emploieront] à créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème.». Le document final de Rio+20, «L'avenir que nous voulons» a notamment défini un mandat consistant à créer un groupe de travail ouvert chargé de définir un ensemble d'objectifs de développement durable qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session pour examen et suite à donner.

28. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a présenté sa proposition à l'Assemblée générale, dans le document A/68/L.61. Dans sa résolution 68/309, l'Assemblée a décidé que ce serait principalement sur la base de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable que ces objectifs seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi examinées lors des négociations intergouvernementales qui se tiendraient à sa soixante-neuvième session.

29. La proposition du Groupe de travail ouvert inclut, entre autres, les dispositions suivantes en matière de désertification/dégradation des terres et de gestion durable des terres:

a) Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; et

b) Cible 15.3: D'ici à 2020, lutter contre la désertification, remettre en état les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et œuvrer à la réalisation d'un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème.

30. À sa quarante-sixième session (3-6 mars 2015), la Commission de statistique de l'ONU devrait en principe débattre et convenir du processus et des modalités d'élaboration d'un cadre d'indicateurs applicables au programme de développement pour l'après-2015. À sa quarante-septième session (février/mars 2016), il est prévu qu'elle examine et approuve, sous une forme ou sous une autre, le cadre d'indicateurs (et l'ensemble d'indicateurs) de mesure et de suivi des objectifs de développement durable/des buts et objectifs de développement pour l'après-2015 et sa mise en œuvre. Le Comité de coordination des activités de statistique a invité ses institutions membres à exprimer leurs points de vue et à faire part de leurs observations pour alimenter le débat sur les indicateurs.

31. Le Groupe de travail intergouvernemental créé par la Conférence des Parties dans sa décision 8/COP.11 a entrepris, dans le cadre de la Convention: 1) d'élaborer une définition, reposant sur des données scientifiques, de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches; 2) de proposer des solutions concernant les zones arides, semi-arides et subhumides sèches que les Parties pourraient envisager d'adopter si elles s'engageaient à s'efforcer de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres; et 3) de conseiller les Parties sur les incidences pour la stratégie actuelle et future, les programmes et les besoins en ressources au titre de la Convention. Il s'est réuni deux fois en 2014 et devrait se réunir à nouveau en mars 2015. Les Parties, les observateurs et les organisations de la société civile ont été consultés par voie électronique entre août et fin octobre 2014 sur les résultats provisoires du Groupe de travail intergouvernemental. Le rapport final de celui-ci sera disponible en juillet 2015 et sera présenté à la Conférence des Parties à sa douzième session pour examen.

32. L'interface science-politique, créée par la décision 23/COP.11, a participé au processus de consultation organisé par le Groupe de travail intergouvernemental en donnant des avis sur la définition, reposant sur des données scientifiques, de la neutralité en matière de dégradation des terres et sur les possibilités de mise en œuvre. Par ailleurs, elle prévoit de soumettre au Comité de coordination des activités de statistique, pour examen selon qu'il conviendra, un court document sur l'(les) indicateur(s) à utiliser pour suivre la progression vers la neutralité en matière de dégradation des terres.

33. Enfin, avec le soutien de la République de Corée, le secrétariat de la Convention a lancé le projet Neutralité en matière de dégradation des terres, qui vise à fournir une assistance technique à un groupe de pays volontaires se trouvant dans des situations socioécologiques différentes afin qu'ils intègrent ce concept dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux. Le rapport relatif au projet devrait être examiné par les Parties lors d'une réunion organisée en marge de la douzième Conférence des Parties.

34. Une mise à jour des progrès réalisés sur cette question sera présentée à la quatrième session extraordinaire du CST.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

**35. Il est prévu que les participants à la quatrième session extraordinaire du CST et à la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention contribuent activement aux débats sur le thème et les sous-thèmes de la conférence afin de produire des résultats scientifiques de qualité qui pourraient éclairer la formulation des politiques et le dialogue dans le cadre de la Conférence des Parties. Conformément aux dispositions des paragraphes 15 et 16 de la décision 21/COP.11, le Bureau du CST examinera les résultats de la troisième Conférence scientifique avant la douzième session du CST, en collaboration avec l'interface science-politique et en concertation avec les Parties et les groupes régionaux. Un rapport sur l'organisation et les résultats de la troisième Conférence scientifique, y compris des recommandations orientées vers l'action, sera élaboré, pour examen lors de la douzième session du CST, par le Bureau du CST avec l'aide du groupement STK4SD et du secrétariat, en concertation avec le Comité scientifique consultatif pour la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention.**

**36. Le Comité voudra peut-être aussi examiner de quelle manière procéder pour dispenser des avis scientifiques sur le thème: «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable».**

---